

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 2 juillet 2021

Présents :

BARBARIN Sandrine	DIDIER Francis	PARISOT Véronique
BENSALAH Abdelkader	DUMONT Gamra	PERONNET Dominique
BOULET Philippe	FERACCI Jean Michel	POUPEE Janick
BOUZRAR Maryvonne	GOUDENOVE Anne	ROSADINI Patrick
BRESSY France	GOUTTENOIRE Corinne	SEVE Patrice
CHARRIER Audrey	HAAS Jean Luc	SORRENTE Sophie
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	VITRAC Frédérique
DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal	
DHERBECOURT Philippe	MECHAIN Georges	

Excusés :

AKRAM Najib
HARRATHI Mounir

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h00.
Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 7 MAI 2021

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du vendredi 7 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Tournoi de Qualification Olympique :

Le président présente le bilan du Tournoi de Qualification Olympique que la fédération a organisé les 11, 12 et 13 juin 2021, au stade Pierre de Coubertin à Paris.

L'organisation et la réalisation ont été globalement très complexes compte tenu du protocole sanitaire imposé notamment par la fédération mondiale (WKF).

Le bilan de l'équipe de France est de trois sportifs qualifiés pour les Jeux Olympiques de Tokyo (Alexandra FERACCI, Leïla HEURTAULT et Steven DA COSTA). La fédération espérait pouvoir avoir au moins quatre qualifiés.

Les sélectionnés sont actuellement en préparation, tout comme le reste de la délégation qui les accompagne.

Sur place à Tokyo les contraintes sanitaires seront drastiques, avec notamment une interdiction de se déplacer dans la ville, des déplacements uniquement entre le village olympique et le lieu de la compétition et des tests PCR quotidiens.

Le calendrier fédéral :

La fédération organisera les 10 et 11 juillet prochain le Championnat de France (kata et combat), à Villebon-Sur-Yvette, pour les catégories Cadets, Juniors et Espoirs.

Cette compétition majeure permettra en outre de composer les sélections pour les championnats d'Europe Jeunes, qui se dérouleront en Finlande à la fin du mois d'août.

Enfin, la fédération reprend l'organisation annuelle de son « Colloque des Présidents », regroupant tous les présidents d'organes déconcentrés au Centre National d'Entraînement de la fédération à Castelnau-le-Lez les 18 et 19 septembre prochain.

Un conseil d'administration de la fédération aura lieu à cette occasion le vendredi 17 septembre 2021.

Les objets connectés :

Les drapeaux connectés seront testés sur un tapis lors des championnats de France à Villebon sur Yvette.

Ce système permettra l'affichage des points en direct sur le tableau.

La pyramide des tableaux sera proposée aux coaches qui pourront la consulter sur les tablettes et Smartphones.

Une autre fonctionnalité offrira la possibilité pour les coaches de visionner les combats en quasi direct (- 1mn) moyennant un abonnement à Dartfish.

La plateforme SIKADA sera quant à elle opérationnelle en décembre, ce qui laissera le temps nécessaire pour multiplier les tests de la base de données jusqu'à la fin de la saison.

Monsieur Jannick POUPEE prend la parole pour indiquer au conseil d'administration qu'il espère que ces objets connectés permettront d'améliorer la réactivité des arbitres, et se demande comment affiner cette amélioration.

Le président répond que c'est à la WKF de se projeter dans l'avenir de la réglementation de sa discipline. La FFKDA quant à elle développe sa réglementation qui lui est propre, et se modernise avec des outils technologiques utiles. A la suite de cette mise en place, il faudra convaincre la WKF pour qu'elle adopte éventuellement ces modifications à tous les niveaux.

A ce jour, les règles pour l'arbitrage national sont donc différentes de celles du règlement d'arbitrage européen et mondial.

Le président insiste sur l'importance de délivrer un résultat juste lors des compétitions. Quel qu'il soit, le compétiteur engagé doit absolument sentir que le résultat attribué est juste.

Loi visant à démocratiser le sport en France (loi sur le Sport) :

Le Président indique au conseil d'administration qu'à ce jour il semblerait que la promulgation de la loi pour l'objectif initial de 2024 soit compliquée.

Néanmoins le président interroge les membres présents sur l'opportunité pour la fédération de d'ores et déjà anticiper le projet de vote par les clubs (inclus dans l'une des dispositions de la loi sur le Sport), et donc de modifier ses statuts en conséquence.

Monsieur Francis DALLERAC prend la parole pour préciser que le vote par les clubs pourrait être partiel ou total.

Le président répond que ce sujet sera débattu lors du colloque des présidents d'organes déconcentrés les 18 et 19 septembre.

3- SITUATION FINANCIERE

Le président explique que le bénéfice établi lors du bilan de la saison en cours permettra de combler le déficit probable de la prochaine saison.

Le budget prévisionnel sera réalisé sur la base de 200 000 licenciés.

Monsieur Pierre DELPEYROUX demande un état de situation des licenciés à ce jour. A ce jour, la FFK compte 164 000 licenciés pour la saison en cours (2020-2021).

Monsieur Jannick POUPEE suggère de regrouper les compétitions pour limiter les frais des arbitres.

Le Président répond à cette remarque en indiquant que cette action aurait, certes, un impact positif pour les clubs mais pas pour la fédération qui doit adapter le nombre d'arbitres à l'importance des participants des catégories. Il n'est pas rare que des compétitions se terminent déjà dans des délais très longs.

Toutefois il s'agit là d'une piste de réflexion qu'il convient de ne pas écarter.

Une autre problématique pour ce genre d'événements regroupant plusieurs compétitions pourrait être la disponibilité des salles adéquates.

Monsieur Francis DALLERAC prend la parole afin de savoir si pour le cadre de la saison 2021-2022 les ligues régionales recevront ou non les versements concernant les ristournes des licences.

Il lui est répondu que oui tel sera le cas.

Madame Anne GOUDENOVE demande quant à elle si dans les nouveaux statuts fédéraux il sera prévu une commission « écoresponsable » pour faire des économies et améliorer le fonctionnement de la fédération en ce sens.

Le Président rappelle que la fédération s'inscrit déjà dans une telle démarche et qu'il n'y a de fait pas besoin de modifier les statuts fédéraux (cf article 32).

4- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL (GILLES CHERDIEU)

Monsieur Gilles CHERDIEU revient sur les Championnats d'Europe Séniors qui ont eu lieu en Croatie à Porec.

Un point de situation est également fait sur les résultats du TQO de juin 2021, avec un bilan en dessous des attentes.

Les entraîneurs et les compétiteurs doivent se remettre en question, et une éventuelle restructuration n'est pas impossible à l'avenir.

A l'issue du TQO il y a donc 3 athlètes qualifiés pour les Jeux Olympiques de Tokyo, chacun d'une manière différente :

- Steven DA COSTA, par la ranking list ;
- Alexandra FERACCI, par son résultat au TQO ;
- Leïla HEURTAULT, avec la « list card ».

La préparation a commencé avec de nombreux stages.

La délégation partira du 26 juillet au 8 août. Comme indiqué en introduction par le Président, les protocoles sanitaires pour les JO seront très stricts.

Dans le même temps il y aura la préparation du Championnat d'Europe Jeunes. Le Championnat de France de Juillet permettra d'évaluer le collectif France.

Après les Jeux Olympiques, les compétitions nationales seront remises au centre des priorités et serviront de sélections.

Pour ce qui est du nouveau diplôme fédéral, le TFP, les textes sont en cours de validation par les autorités compétentes.

Madame Véronique PARISOT demande si la mise en place de ces formations est prévue pour la saison 2021-2022.

Le DTN lui répond qu'il espère une mise en place en février 2022.

Enfin, le DTN conclue son intervention en annonçant l'arrivée d'un nouveau cadre d'état : Mme Laurence VALLET-MODAINE.

5- SUBVENTIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le DTN indique que les organes déconcentrés seront informés de leur attribution le 23 juillet 2021.

Le montant global alloué pour 2021 est de 1 096 900€.

6- SITE INTERNET DES ORGANES DECONCENTRES

L'ensemble des sites internet des organes déconcentrés sont désormais à jour, sur le même modèle que le site internet fédéral.

Une démonstration technique aura lieu lors du Colloque des Président de septembre.

7- BASE DE DONNEES FEDERALE

Le développement de la base de données propre à la fédération est actuellement toujours en cours.

L'application mobile pour smartphone permettant de présenter sa licence est disponible.

Madame Sophie SORRENTE demande s'il est dans les projets de développer une fonctionnalité pour dématérialiser les inscriptions aux passages de grades.

Le Président l'informe qu'effectivement c'est un sujet qui est à l'étude.

8- EVOLUTION DU LOGICIEL DE COMPETITION

Comme indiqué plusieurs fois maintenant, une évolution majeure est donc l'accès pour tous les coaches à la pyramide du déroulement de la compétition. Cet accès sera disponible sur mobiles et tablettes.

L'autre évolution majeure concerne la possibilité pour les coaches de visionner les combats en direct (délai de moins d'1 min) moyennant un abonnement à Dartfish.

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre DELPEYROUX prend la parole pour demander si le contenu de la réforme de la réglementation des grades (1^{er} dan dans les clubs) sera disponible pour être présenté lors du Colloque.

Le Président répond que oui l'objectif est d'être prêt à cette échéance. Il précise par la même qu'il y a 1000 clubs dont le professeur est 1^{er} dan. Les clubs inférieurs à 100 licenciés pourront faire deux passages de grades par saison, et ceux supérieurs à 100 licenciés pourront en faire trois par saison.

Le club recevra les bordereaux de la fédération, il transmettra les bordereaux de résultats à son comité départemental qui se chargera de l'envoi au service des grades de la fédération. Les diplômes, passeports et cartes seront renvoyés au comité départemental.

Monsieur Jannick POUPEE souhaite avoir confirmation que dans les clubs le jury sera composé uniquement de 3 juges. Le Président confirme qu'à tous les niveaux de passage de grades il n'y aura qu'un jury de 3 juges. La même réglementation doit s'appliquer à tous les échelons locaux.

Madame Corinne GOUTTENOIRE demande au DTN si les informations concernant le DIF seront bientôt disponibles. Ce dernier lui indique qu'un courrier partira avant la fin de la saison en cours.

Madame Anne GOUDENOVE demande quelle est la démarche à faire pour l'assurance des personnes qui participent à des ateliers découverte en juillet et août.

Monsieur Mario GRUMIC lui répond qu'un courrier a été récemment envoyé dans les clubs pour les informer d'un avenant au contrat d'assurance stipulant l'extension de la protection de juillet à octobre. Ainsi, toute structure affiliée peut proposer des journées portes ouvertes, comme cela était possible habituellement du 1^{er} septembre au 31 octobre, sauf que cette année la période s'écoule du 1^{er} juillet au 31 octobre. Les démarches restent les mêmes puisqu'il convient toujours d'informer le service juridique de la fédération et la MDS (coordonnées disponibles sur le site internet de la fédération).

Madame Frédérique VITRAC demande si le 1^{er} Dan sera toujours requis pour le Brevet d'Etat? La réponse est oui, il n'y a pas de changement de réglementation à ce niveau.

Madame Sandrine BARBARIN souhaite poser plusieurs questions :

- Est-ce que la fédération mettra en place le CSE pour une validation de déclaration des bénévoles ? Mario GRUMIC lui répond que le sujet n'est pas prévu mais peut être mis en réflexion.
- Quelle est la procédure pour l'appel à candidature du responsable des grades et du DTR ? Gilles CHERDIEU répond que les documents et la réglementation sont disponibles pour tous sur le site internet fédéral.
- Quel est le contrôle de la fédération sur le respect de la procédure de l'appel à candidature. Gilles CHERDIEU répond que la DTN vérifie que les candidats ont le profil correspondant au poste.

Madame Anne GOUDENOVE félicite le Président pour la qualité de son livre « Karaté, tradition et modernité ». Il est en vente à la boutique fédérale et dans les FNAC et aussi sur Amazon.

Gilles CHERDIEU répond à une question posée par mail par Madame Chantal MARMION, à propos de la mise en application du dispositif « PASS'SPORT ». Un courrier sera envoyé dans les clubs la semaine prochaine.

En l'absence de questions complémentaires, le Secrétaire Général clos la séance à 19h00.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET